

## SOCIÉTÉ

# 18 % d'enfants en situation de pauvreté

**Ce réseau d'associations tire la sonnette d'alarme : les impacts de la crise sur les enfants sont multiples et considérables. «Ces effets sont pourtant évitables.»**

«**L**es droits de l'enfant ont le blues. La crise économique a un impact important et durable sur les droits des enfants en Belgique.» Ce constat, c'est la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE) qui le pose. Le réseau d'associations vient ainsi de dévoiler les conclusions de son étude 2015 sur l'impact de la crise sur les droits de l'enfant dans notre pays. En voici les principaux enseignements.

**1. 18 % d'enfants en situation de pauvreté**  
Selon les derniers chiffres disponibles (ils datent de 2014), 18 % des enfants vivent en situation de pauvreté ou de risque de pauvreté. «Les chiffres globaux n'ont pas significativement changé» par rapport à 2006, année où on ne parlait pas

encore de récession, mais «les précarités se sont aggravées, les inégalités se renforcent précisément du fait de la crise socio-économique, mais également des changements sociétaux».

**2. Effets indirects de la crise sur les enfants**  
Les enfants sont tout d'abord touchés par la récession de manière indirecte, c'est-à-dire à travers des mesures qui touchent leur famille. Et la CODE de pointer du doigt la pression exercée sur les revenus d'une manière générale, les coupes budgétaires qui conduisent notamment à une fragilisation des services sociaux, et en particulier de la sécurité sociale, le manque de

logements accessibles...

**3. Effets directs de la crise sur les enfants**  
L'État a en plus tendance à réduire ses dépenses dans des domaines essentiels qui concernent les enfants au premier plan, déplore la CODE. Exemple avec l'Aide à la jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui a pour mission d'aider les familles et enfants en difficulté ou en danger. «Ces dernières années, cette institution, dont le travail s'appuie sur les trois principes directeurs de la Convention relative aux droits de l'enfant, a subi de nombreuses restrictions budgétaires tout en devant faire face à une augmentation du nombre d'enfants en danger.»

**4. Pas inéluctable** Malgré tout, «les effets de la crise sont évitables», insiste la CODE. Il est possible de renverser la vapeur. On sait en effet que certains pays comme la Norvège, la Finlande ou la Pologne sont parvenus ou parviennent à mieux protéger les enfants de l'impact de la crise.» D'où son souhait de voir la Belgique s'engager à réduire la pauvreté infantile et de la voir suivre les recommandations formulées en la matière par l'Europe. ■